

BUT Gestion des Entreprises et des Administrations en 3 ans

Parcours Gestion Comptable Fiscale et Financière (RNCP : 35375)

Parcours Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance (RNCP : 35378)

Parcours Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (RNCP : 35376)

Parcours Gestion Entrepreneuriat et Management des Activités (RNCP : 35377)

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

36 mois
1800 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Former des étudiants dans les différents domaines de la gestion des entreprises (logistique, commercial, juridique, fiscal, financier et comptable, Ressources Humaines), afin qu'ils soient directement opérationnels dans un des domaines de la gestion d'une organisation dans ses multiples dimensions et donc de pouvoir y exercer rapidement des responsabilités.

Métiers envisagés :

- Gestionnaire comptable
- Collaborateur en cabinet d'expertise comptable
- Assistant contrôleur de gestion
- Assistant ressources humaines
- Attaché d'administration Assistant administratif

Poursuites d'études :

- Master dans le domaine de la gestion ou du management
- Insertion en Ecole de commerce, école de Management ou IAE
- Spécifique au GC2F : Diplôme Comptable et Gestion (DCG) ou Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG)

▶ Accès au diplôme

En première année : être titulaire d'un baccalauréat ou diplôme équivalent.

Dépôt de candidature : Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site www.parcoursup.fr

En deuxième année : après une 1ère année universitaire dans le domaine de la gestion

En troisième année : validation d'une Licence 2 ou être diplômé d'un BTS dans le domaine de la gestion. Si le niveau atteint ne permet pas d'intégrer le BUT3, une rentrée en BUT2 est envisageable.

Dépôt de candidature : les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site <https://candidature.univ-evry.fr/ecandidat/>

Admission : sur dossier avec, éventuellement, un entretien individuel de motivation

▶ Rythme d'alternance

BUT1 et BUT2 : 1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise

BUT3 : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise

Rentrée : septembre

▶ Contacts

Responsable pédagogique : BUT1 : Eric NOEL - e.noel@iut.univ-evry.fr / BUT2 GC2F : Eric NOEL - e.noel@iut.univ-evry.fr / BUT3 GC2F : Luc NGUYEN HUU – l.nguyenhuu@iut.univ-evry.fr / BUT2 et BUT3 GEMA : Laurent PEYRE – l.peyre@iut.univ-evry.fr / BUT3 GPRH : Amine BOUTABBA – ma.boutabba@iut.univ-evry.fr / BUT3 CG2P : Christophe DABANCOURT – c.dabancourt@iut.univ-evry.fr

Contact administratif : Barbara PINTO - b.pinto@iut.univ-evry.fr - Tél. : 01 69 47 79 10

Contact CFA EVE : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09 /

▶ Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GEA
Chemin de la Tuilerie
91220 BRETIGNY SUR ORGE



Programme de la formation

En 1ère année (semestre 1 et 2)

L'étudiant valorise 3 blocs d'enseignements transversaux qui garantissent un cœur de compétences communes :

- 1- Analyser les processus de l'organisation dans son environnement
- 2-Exploiter des données de gestion et d'aide à la décision
- 3-Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation

En 2ème et 3ème année (semestre 3 à 6)

A partir de la 2ème année, l'étudiant se spécialise dans un parcours. Chaque parcours valorise 5 compétences (3 compétences communes à tous les parcours et 2 compétences spécifiques)

- En 2ème année (Semestre 3 et 4), 2 des 4 parcours sont proposés (GC2F et GEMA).
- En 3ème année (semestre 5 et 6), les 4 parcours sont proposés (GC2F, GEMA, CG2P, GPRH)

Les compétences communes à tous les parcours :

- Analyser les processus de l'organisation dans son environnement
- Aider à la prise de décision
- Piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation

Parcours Gestion Comptable Fiscale et Financière (GC2F)

- Produire l'information comptable, fiscale et sociale
- Evaluer l'activité de l'organisation

Parcours Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance (CG2P)

- Concevoir des outils de contrôle de gestion
- Mettre en œuvre des leviers d'amélioration de la performance de l'organisation

Parcours Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (GPRH)

- Gérer l'administration du personnel
- Gérer le développement des ressources humaines

Parcours Gestion Entrepreneuriat et Management des Activités (GEMA)

- Concevoir la stratégie de création de la valeur
- Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-